



Les exploitations familiales peuvent-elles faire face à l'urbanisation ? Cas de la commune urbaine de Sebaa-Ayoune dans la plaine du Saïs (Maroc)

Amina Benabed¹, Patrick Dugué^{1,2}, El Hassane Abdellaoui¹

¹Lauréate de l'ENA de Meknès

²ENA Département d'Ingénierie de Développement, Meknès, Maroc

³CIRAD, UMR Innovation, F-34398 Montpellier, France

Résumé

L'agriculture périurbaine doit composer avec l'urbanisation et un marché foncier actif. Une étude réalisée dans la commune urbaine de Sebaa-Ayoune, près de Meknès (Maroc), met en évidence des comportements très différents des agriculteurs dans cette situation d'urbanisation. Certains ne vendent pas la terre et maintiennent leur exploitation en développant une activité extra-agricole, d'autres vendent une partie de leur terre pour investir en agriculture dans la partie restante, enfin la dernière catégorie vend une partie des terres pour développer des activités extra-agricoles. Il faut ajouter à ces 3 catégories d'agriculteurs familiaux, celle des néo-agriculteurs qui achètent quelques hectares de terre pour planter des arbres fruitiers. Les stratégies des producteurs de cette zone périurbaine et leur diversité s'expliquent d'abord par un marché foncier actif (prix élevé de la terre) et l'origine de leur exploitation (melk, réforme agraire, néo-agriculteur). Les facilités de commercialisation des produits agricoles dues à la proximité de la ville (vente en circuit court, segmentation de la qualité,...) ne contribuent pas pour le moment à la durabilité des exploitations agricoles péri-urbaine dans la région de Meknès.

Mots clés : agriculture périurbaine, exploitation familiale, foncier, stratégie adaptative, commercialisation, Maroc

Introduction

Le processus d'urbanisation au Maroc se manifeste comme dans les autres pays par le développement des espaces construits et des

infrastructures (routes, parking) qui empiètent sur les espaces agricoles et naturels. Il a été favorisé en périphérie dans les grandes villes marocaines par des mesures de dérogation qui permettent de contourner la loi 12.90

relative à l'urbanisme comportant des mesures de protection des terres fertiles (François et al, 2013).

Les espaces périurbains ont généralement de grandes potentialités agricoles car historiquement les populations s'installent et bâtissent leurs territoires sur les terres les plus fertiles. Aujourd'hui, les bâtisseurs recherchent des terrains plats en périphérie des villes facilement constructibles et donc réduisant les coûts d'aménagement et de construction comme c'est le cas au sud de la ville Meknès depuis les années 1990. Cette zone est dominée par les terres de la réforme agraire. Ainsi l'urbanisation en périphérie de Meknès a aussi été favorisée à partir de 2005 par la mesure de la mainlevée qui permet de donner un statut melk aux terres agricoles de la réforme agraire, qui peuvent alors être vendues (Valette et al., 2013). Dans une moindre mesure le dispositif de cession des terres collectives par leurs ayants droit à l'Etat a aussi permis d'affecter des terres à des projets immobiliers (Daoudi 2011). Mais ces espaces périurbains ont largement participé dans le passé et dans une moindre mesure aujourd'hui, à l'approvisionnement de la ville en produits frais (lait, fruits et légumes) du fait de leur proximité avec les lieux de commercialisation et de consommation. Ces espaces sont donc sources de revenus et d'emplois pour les populations périurbaines. Dans ce contexte, les différentes formes d'agriculture périurbaine qui existent aujourd'hui jouent un rôle économique, social et environnemental important (ouverture et maintien du paysage, entre autres) et peuvent constituer une barrière à l'étalement urbain dont les coûts récurrents sont considérables pour la cité (transport, adduction d'eau, ...).

Dans ces espaces transitoires, qui constituent une limite floue entre l'urbain et le rural, on rencontre à la fois des zones de cultures intensives souvent de maraîchage, des zones de cultures extensives en bour, de

l'élevage et des friches. Mais le changement de vocation des terres avec la construction de logements ou de bâtiments à usage économique entraîne une importante spéculation foncière. Dans ce contexte les agriculteurs familiaux qui veulent continuer leurs activités de production doivent développer des stratégies spécifiques. Cette étude réalisée dans le cadre du projet DAUME «Durabilité des Agricultures Urbaines en Méditerranée» vise à expliciter ces stratégies adaptatives en considérant deux types de questions :

- Quelle est la diversité des exploitations familiales en zone périurbaine ?
- Quelles sont les stratégies foncières et technico-économiques mises en œuvre par les agriculteurs périurbains qui veulent se maintenir dans ce secteur d'activité ?

Méthode et contexte

Pour cette étude la commune urbaine de Sebaa-Ayoune, située en périphérie Est de Meknès (figure 1), a été choisie parce qu'elle connaît un développement agricole ancien (agro-industrie, viticulture) et une urbanisation rapide ces dix dernières années. Cette situation constitue un cas d'école de confrontation entre la poursuite d'un développement économique agricole d'une part et l'urbanisation et la spéculation foncière, d'autre part.

Sebaa-Ayoune est située à une dizaine de km de la commune urbaine d'Ouïslane, partie prenante de l'agglomération de Meknès. Le taux de croissance annuelle moyen de sa population est le plus élevé de la

province (3,3%). Cette commune est passée depuis l'Indépendance d'une petite bourgade rurale de moins de 1 000 habitants à une commune urbaine d'environ 27700 habitants aujourd'hui (Lahlou, 2011).



Urbanisation sur des terres planes et fertiles à Meknès

Face à cette pression urbaine, le prix du foncier à Sebaa-Ayoune connaît une hausse depuis plusieurs années car les promoteurs immobiliers, les intermédiaires ou des spéculateurs cherchent à acquérir des terres principalement dans la zone constructible de la commune mais aussi le long des axes de circulation. En effet, selon nos enquêtes, le prix de l'hectare ne dépassait pas 200 000 Dh¹ il y a une dizaine d'années.

¹ 11 Dh = 1 Euro.

Actuellement, les terres agricoles² sont vendues en règle générale entre 300 000 à 600 000 Dh/ha voire plus.

Toutefois cette commune urbaine garde une forte spécialisation agricole : 1850 ha cultivables relevant de l'agriculture familiale s'ajoutent aux 1300 ha des grandes entreprises soit 78% de la surface de la commune qui compte en tout 4 120 ha. 210 exploitations agricoles dont plus de 95% sont de type familial et 150 ayant moins de 10 Ha, se caractérisent par une production diversifiée : maraichage, lait, arboriculture, céréales, élevage bovin (Monographie du Centre des Travaux d'Ain Taoujdat, 2010). Le statut foncier des terres se répartit entre le Melk (66%), le domaine privé de l'Etat (17 %) et la réforme agraire (17%). Actuellement, avec la mesure de la mainlevée, une grande partie des terres de la réforme agraire est « melkisée » (quelques exploitations sur les 53 exploitations de la réforme agraire concernées n'ont pas encore obtenu leur droit de propriété). Enfin la présence d'unités de transformation (aliments de bétail, conserves de fruits et légumes, vin) et de commercialisation de produits agricoles (le plus grand souk de la région) renforce le caractère agricole de cette commune.

La collecte des données a été réalisée par des entretiens avec des agents du Centre des Travaux et de la commune urbaine ainsi qu'avec un questionnaire utilisé auprès de 30 agriculteurs. L'échantillon d'exploitations agricoles enquêté a été constitué selon 4 critères : les productions dominantes, le statut foncier, la localisation dans les différentes zones habitées de la commune et enfin, leur appartenance au type « familial ». De ce fait cette étude n'a pas pris en compte les

² Le prix du terrain à bâtir (sur la base d'un lot de 100 m², en zone aménagée) est 10 à 40 fois plus élevé.

quelques exploitations de type entrepreneurial de cette commune qui peuvent compter plusieurs centaines d’hectares chacune.

Résultats

Une diversité d’exploitations agricoles familiales périurbaines

Prenant en compte les 4 critères énoncés précédemment ainsi que le niveau d’intensification des systèmes de production, on propose ci-après une typologie des exploitations familiales de Sebaa-Ayoune en 3 types (Tableau 1).

Le Type 1 - les **exploitations de polyculture élevage peu intensifiées**- est caractérisé par la prédominance de la céréaliculture en *bour* (52% de la surface agricole totale) associé au maraichage peu intensifié utilisant un minimum d’engrais et de produits phytosanitaires et très rarement l’irrigation localisée. L’olivier et l’amandier cultivés en pluvial subsistent sur de petites surfaces. L’élevage de bovins laitiers reste présent principalement pour la consommation familiale. Les revenus agricoles de ces exploitations proviennent des ventes céréalières (paille et grains) et du maraichage (oignon, pomme de terre).



Figure1 : La situation de la ville de Sebaa-Ayoune à proximité de Meknès et Ouislane

Le Type II - les **exploitations de maraichage et/ou d'élevage intensifiées** - regroupe les exploitations pratiquant principalement le maraichage intensif (oignon, pomme de terre), celles basées sur un élevage intensif uniquement et celles combinant les deux activités. Le maraichage intensif se caractérise par l'usage plus fréquent de l'irrigation goutte à goutte, l'utilisation régulière des produits phytosanitaires ainsi que par des techniques leur permettant de produire et/ou de commercialiser à contre-saison. L'élevage intensif correspond à la stabulation permanente pour les bovins (en moyenne 9 têtes par exploitation), le recours aux races améliorées pour la production laitière, l'engraissement des veaux en utilisant des aliments industriels. Les grandes cultures pluviales fourragères et céréalières fournissent la base de l'alimentation des bovins, ce qui explique la part encore importante des grandes cultures dans l'assolement (Tableau 1).

Le Type III - les **exploitations à base d'arboriculture** - regroupe celles anciennement cultivées en arboriculture ainsi que celles ayant introduit récemment ce type de cultures pérennes (prunier, pêcher et nectarinier). Ces cultures, de plus en plus pratiquées dans la zone, sont appréciées par les agriculteurs du fait de leur rentabilité économique et de réduction du

temps de travail. Parmi ces exploitants, nous distinguons les néo-agriculteurs qui sont à 100% en arboriculture sur des surfaces comprises entre 3 et 7 ha. On entend par néo-agriculteurs des personnes habitant en ville (Meknès, Rabat, ...) exerçant un autre métier que celui d'agriculteur (professions libérales généralement, haut fonctionnaire parfois,...) ou étant à la retraite, et qui ont investi depuis peu de temps dans l'achat de quelques hectares. On a considéré que les exploitations des néo-agriculteurs étaient de type familial dans la mesure où le capital de départ venait d'un ménage (et non d'une société). Les autres exploitations du Type III sont issues des coopératives de la réforme agraire et combinent aujourd'hui l'arboriculture avec le maraichage intensif. La céréaliculture est toujours présente mais de façon limitée. L'activité de l'élevage est marginale dans ce type d'exploitation alors que l'irrigation en goutte-goutte devient la pratique courante.

Enfin, pour les 3 types d'exploitation, le melk est le statut foncier dominant puisque pour notre échantillon de 30 exploitations, on compte aujourd'hui une seule exploitation (de Type I) ayant le statut foncier de la réforme agraire et deux agriculteurs qui se sont associés à des propriétaires terriens absentéistes pour créer leur exploitation.

Tableau 1 : Caractéristiques structurelles des exploitations de Sebaa-Ayoune selon les types

Type	Nombre d'exploitations enquêtées	Surface agricole totale en ha Médiane (mini-maxi)	% de la surface agricole totale irriguée	% de la surface irriguée en goutte à goutte	Assolement 2012/13 en % de la surface agricole totale			
					Marai-chage	Grandes cultures	Arboriculture	Jachère
Type I : Exploitations de polyculture élevage peu intensifiées	8	6,5 (3-42)	39	9	31	52	1	16
Type II : exploitations de maraichage et/ou d'élevage intensifiées	15	9 (1-45)	45	41	24	59	1	16
Types III : les exploitations à base d'arboriculture	7	10 (3-13)	64	81	9	19	57	15

Tableau 2 : Les comportements des 30 agriculteurs enquêtés vis-à-vis du marché foncier (Période 2001- 2013)

	Pas de vente ni d'achat	Vente partielle de terres agricoles				Achat de terres	Extension foncière par location ou association
		Vente pour investir dans l'agriculture	Vente pour investir hors agriculture	Vente sans projet d'investissement	Total des vendeurs		
Type I(8)	5	0	1	2	3	0	6
Type II(15)	8	2	5	0	7	1	4
Type III (7)	3	4	0	0	4	3	0
Total (30)	16	6	6	2	14	4	10

Tableau 3 : La situation des 30 exploitations par rapport aux différents circuits de commercialisation

Type d'exploitation	Vente aux grossistes aux champs ou sur l'exploitation	Vente en gros au souk de Sebaa-Ayoune	Vente au détail de légumes au souk	Vente de lait aux collecteurs
Type I (5)	5	0	3	3
Type II (15)	11	4	0	8
Types III (7)	7	0	0	2
Total	23	4	3	13

Les stratégies d'adaptation des agriculteurs face à l'urbanisation

Des trajectoires d'évolution et stratégies des exploitations face à la hausse du prix du foncier

Au vu du prix des terres agricoles dans la commune, les agriculteurs, confrontés à des contraintes financières ou bien désirant changer de mode de vie ou créer leurs propres projets, sont tentés de vendre en partie ou en totalité leurs terres agricoles fertiles et souvent irrigables. En comparaison, un hectare de maraîchage peut dégager une marge brute comprise, si tout se passe bien, entre 20 000 et 40 000 Dh/an et un hectare de céréale entre 1 500 et 3 000 Dh/ha. Ainsi la vente d'un ha à 450 000 Dh correspond donc entre 16 et 32 années de revenu d'une rotation maraîchage/maraîchage/céréale.

Les comportements actuels des agriculteurs face au marché foncier sont liés aux types d'exploitation en particulier aux projets qu'ils ont pu réaliser (Tableau 2). On distingue 3 comportements différents de vente partielle de terre :

- **La vente des terres pour réaliser des investissements en agriculture.** 6 agriculteurs ayant vendu une partie de leur terre ont investi ce revenu dans le développement de leur exploitation agricole. Il s'agit principalement des exploitations d'arboriculture (4 cas) des coopératives qui se sont développées grâce à un foncier de départ important pour la région (14 à 15 hectares). Elles ont récemment vendu quelques hectares. Elles ont pu ainsi investir en arboriculture fruitière, activité qui implique un fort investissement au moment de la plantation (plants sélectionnés, équipement en goutte à goutte). Ce marché foncier actif a été aussi

bénéfique pour 2 exploitations du Type II qui ont pu avec les revenus issus de la vente de terres s'équiper en matériel agricole et de transport, se convertir à l'irrigation localisée ou accroître leur cheptel.

- **La vente de terres permet aussi d'investir en dehors de l'agriculture.** 6 exploitants ont vendu une partie de leur terre pour créer une activité hors production agricole (commerce, café, transport, location de machines agricoles etc.). Ces situations se rencontrent surtout pour les exploitations de maraîchage/élevage (Type II). Lors de nos entretiens, ces agriculteurs sont apparus très attachés à l'activité agricole bien que 45% d'entre eux déclarent que l'activité non agricole procure un revenu supérieur. Ces nouvelles activités ne sont pas seulement des sources de revenu stables mais soutiennent financièrement l'activité agricole en cas de difficultés rencontrées dans ce secteur (aléas climatiques, faible production, chute des prix dans le marché, etc.).

- **La vente des terres et le mauvais usage des revenus.** Dans certains cas, les améliorations du niveau de vie grâce à l'argent ainsi obtenu ont été précaires : celui-ci a pu servir à des dépenses somptuaires, des dons... Ces agriculteurs sont conscients de leurs responsabilités dans ces échecs et ont éprouvé une grande déception due à la mauvaise gestion de l'argent obtenu ou du projet d'investissement lorsqu'il y en avait un. Cette situation d'échec se trouve chez les polyculteurs (Type I).

Qui achète des terres agricoles ? L'achat de la terre est aujourd'hui accessible uniquement à une certaine catégorie aisée de la population. Parmi nos enquêtés, les néo-agriculteurs sont les principaux acquéreurs de terre agricole.

La location de terre ou l'association agriculteur-proprétaire terrien permet encore l'accès au foncier agricole. En fait, si les néo-agriculteurs sont presque les seuls à être en mesure d'acheter des terres agricoles, les autres types d'agriculteurs (Types I et II) optent pour l'extension foncière agricole par la location de terres (de 1 500 à 2 500 Dh/ha/an) ou la constitution d'associations avec des propriétaires terriens absentéistes. Il s'agit de producteurs dynamiques qui ne disposent que de quelques hectares en melk (3 à 7 ha) et doivent trouver d'autres terres à cultiver pour développer leurs activités (production de fourrage, rotation pour le maraichage pour gérer la fertilité des terres, ...). La location de gré à gré, sans bail, est courante car elle n'engage le propriétaire que sur une campagne agricole. Ainsi il peut facilement vendre sa terre si une opportunité intéressante se présente. Toutefois, deux cas d'association sur une moyenne durée ont été observés (sur environ 40 ha chacun). Le propriétaire est un émigrant qui a hérité récemment de 100 ha de terres cultivables qu'il n'utilise pas³.

Les agriculteurs périurbains valorisent-ils la proximité de la ville ?

Le développement des activités non agricoles. Pour 47% des agriculteurs enquêtés l'agriculture est l'unique source de revenu. Pour les autres (53%) ils exercent des activités non agricoles ou perçoivent une pension de retraite. Les compléments de revenus non agricoles sont assez diversifiés : commerce et prestations liés à l'agriculture dans 31% des cas, commerce et prestations hors agriculture (31%), transport (13%) ainsi qu'à des activités professionnelles et retraites (25%). Le développement

³ Ce comportement d'attente vis-à-vis de la vente du foncier se rencontre chez des propriétaires vivant à l'étranger et qui n'ont pas un besoin urgent de capitaux. Le contrat d'association leur garantit que leur terre sera bien utilisée, non détournée (pas de construction sauvage), donc bien « gardée ».

de ces activités hors production agricole dans les familles d'agriculteurs est la résultante de l'extension de la population urbaine et des demandes de cette population. De ce fait, on peut considérer que ces agriculteurs ont tiré profit de la proximité de la ville.

La commercialisation des produits agricoles : circuits traditionnels ou circuits courts ? La vente des produits agricoles auprès des grossistes est dominante pour les trois types d'exploitation (Tableau 3). Elle s'effectue principalement au champ pour les oignons, les pommes de terre et les autres cultures secondaires (céréales, carottes, navets, ...). Dans ce cas, la commercialisation se fait comme dans toutes les autres communes de la province et ne bénéficie pas de la présence du souk hebdomadaire de Sebaa-Ayoune qui est un des plus importants de la région (Meknès inclus). La vente en gros dans ce souk auprès de commerçants-grossistes est surtout le fait des agriculteurs maraîchers de Type II lorsqu'ils disposent d'un moyen de transport. La vente au détail de légumes au souk est une spécificité des exploitations de Type I ce qui s'explique par, d'une part, les faibles quantités de légumes commercialisées et, d'autre part, par le temps dont elles disposent (surface agricole totale plus petite, élevage limité).

Les éleveurs laitiers valorisent-ils mieux cette proximité de la ville par la commercialisation du lait en circuit court ? Du fait de l'arrêt de fonctionnement de la coopérative laitière de Sebaa-Ayoune, les éleveurs doivent vendre le lait soit à des colporteurs qui fournissent le marché de Meknès et de Sebaa-Ayoune soit directement à des laiteries⁴ de la commune. Mais les prix de vente compris entre 3 et 3,5 Dh/l sont

⁴Le terme de laiterie correspond au Maroc à une boutique de vente au détail des produits laitiers

similaires à ceux que les coopératives laitières pratiquent dans la plaine du Saïs. Il s'agit donc à Sebaa-Ayoune de circuits traditionnels de vente du lait qui ont toujours existé depuis la création des villes au Maroc. Il s'agirait de circuit court si l'agriculteur-éleveur se rapprochait du consommateur final en vendant le lait en circulant dans les lotissements, ou installant un point de vente du lait à la ferme.

En fait très peu d'agriculteurs enquêtés valorisent la proximité de la ville par la commercialisation en circuit court.



Collecteur de lait à Sebaa-Ayoune

Discussion et conclusion

La grande diversité d'exploitations familiales périurbaines : origines et perspectives

Cette enquête fait ressortir une grande diversité d'exploitations qui coexistent dans l'espace périurbain de Sebaa-Ayoune – Meknès : des exploitations de Type I qui rencontrent des difficultés pour perdurer, des exploitations de Type II qui combinent dans la moitié des cas l'agriculture avec des projets extra agricoles liées aux activités plutôt citadines, et des exploitations de Type III moins nombreuses mais correspondent au modèle d'agriculture que tous souhaiteraient adopter pour des raisons de rémunération et de qualité de vie.

La diversité des exploitations de la zone périurbaine s'explique d'une part par le choix de système de production en fonction de la surface dont elles disposent et de la capacité d'investissement du chef d'exploitation et d'autre part, par l'origine de l'exploitation. Les 15 exploitants de la réforme agraire sont plutôt rattachés aux Types II et III disposent d'un capital foncier important au départ (10 à 14 ha). Ils ont bénéficié de l'augmentation de la valeur de ce foncier pour faire évoluer leur exploitation. Les « *melkistes* » quant à eux trouvent plus de difficultés à se développer (à l'exception des néo-agriculteurs). Dans les années 70, ils possédaient une surface cultivable moindre et ont peu profité de la valeur actuelle du foncier. A moyen terme, ces exploitations pourraient disparaître car lors de la prochaine succession, les héritiers dont une

bonne partie ne travaillera pas dans l'agriculture pourront souhaiter vendre les terres si le prix du foncier agricole se maintient au niveau actuel.

Les stratégies d'adaptation actuelles des producteurs de cette zone périurbaine n'ont pas été constituées sur des critères de proximité de la ville. Bien que le circuit court « légume » existe via le souk local, les agriculteurs de Sebaa-Ayoune tirent peu profit de cette proximité. Dans ce contexte, la durabilité de l'agriculture familiale passerait-elle nécessairement par l'arboriculture qui marque le paysage et valorise bien le foncier aujourd'hui ? Ou bien une diversité de systèmes de production plus intégrés à la ville par la diversification des activités en fonction des demandes du marché urbain et le développement des circuits courts assurerait elle la durabilité des exploitations périurbaines de la région de Meknès ?

Le modèle d'agriculture « arboriculture intensive » (Type III) est celui qui est le plus recherché (ou le plus rêvé) par les agriculteurs familiaux mais il n'est pas sûr que ce soit à moyen terme, le modèle le plus performant économiquement. En 2013 ce modèle de production a été remis en cause par la chute drastique des prix de vente du raisin de table. Il est possible qu'un modèle basé d'une part sur du maraichage plus intensif (abri-serre, double ou triple culture par an, association avec un élevage producteur de fumure) et plus diversifié en espèces et variétés et d'autre part, valorisant la proximité des consommateurs serait plus durable.

Politiques publiques et maintien de l'agriculture périurbaine

A l'échelle de la commune de Sebaa-Ayoune, l'agriculture est traitée par les politiques agricoles comme si elle se trouvait en milieu rural strict donc

sans prendre en considération l'urbanisation et la croissance démographique des villes. Du côté du ministère de l'agriculture, l'appui aux exploitations s'inscrit dans le Plan Maroc Vert. Aucun projet pilier 1 et pilier 2 n'a vu le jour sur la commune mais le Centre des Travaux poursuit ses activités d'appui à l'agriculture familiale (approvisionnement en semences et en engrais). Le Plan Maroc Vert ne traite pas des spécificités de l'agriculture urbaine et périurbaine et aucun outil n'est mis en place pour la faire évoluer (la maintenir ou accompagner sa disparition).

Du côté des politiques d'urbanisme, la priorité est accordée à la construction rapide de logements à moindre coût ou logements sociaux, en tenant peu compte de la préservation d'espaces non bâtis au sein et en périphérie des villes (espaces cultivées ou espaces verts). L'élaboration des plans d'aménagements des communes urbaines se fait sans concertation avec les agriculteurs et les citoyens et porte de grands enjeux financiers pour les propriétaires terriens, les intermédiaires, les promoteurs immobiliers (François et al., 2013). L'élaboration du Plan Communal de Développement est toujours en cours après les diverses phases de diagnostics. Mais là encore il faudra que les agriculteurs de la commune soient consultés et porteurs de projets ou d'idées pour que l'agriculture apparaisse dans la programme des activités prioritaires portées par la commune de Sebaa-Ayoune.

Dans ce jeu d'acteurs, la position des agriculteurs est ambiguë car la majorité est *melkiste* et peut avoir tout intérêt à vendre au plus cher tout ou partie de ses terres pour investir dans l'agriculture à Sebaa-Ayoune ou plus loin des villes. Mais les agriculteurs sans terre ou avec peu de terre sont de plus en plus marginalisés et ne voient pas de pistes de développement. Dans ce contexte, qu'en est-il de la situation des consommateurs, de l'économie régionale et nationale qui voient

disparaître sous le béton des milliers d'hectares de terres fertiles et souvent irrigables chaque année ? Enfin les habitudes alimentaires et d'approvisionnement des consommateurs urbains ne facilitent pas l'émergence de circuits courts pour les produits vivriers, circuits qui permettraient de mieux rémunérer les producteurs et peut être de permettre une meilleure qualité des produits à ces consommateurs. Dans ce domaine mais aussi dans ceux de l'appui à l'agriculture urbaine et périurbaine et de son intégration aux Plans d'aménagement et d'urbanisme et aux Plans Communaux de Développement, tout est à construire.

Remerciements

Cette recherche a été financée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en France via le projet DAUME n° ANR-2010-STRA-007-01. Les données sont issues d'entretiens réalisés en 2013 auprès des services du Ministère de l'Agriculture du Maroc, de la Commune Urbaine de Sebaa-Ayoune ainsi que 30 agriculteurs de cette localité.

Pour en savoir plus

Daoudi, A., 2011. La régulation foncière au Maroc, *Options Méditerranéennes : Série B. Études et Recherches – Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée*, 66, p. 63-72. <http://om.ciheam.org/om/pdf/b66/00801374.pdf>

François M., Valette E., Abdellaoui E.H, Debolini M., 2013. Urbanisation des terres agricoles : ressorts, dynamiques, et impacts sur l'agriculture à la périphérie de Meknès, *Maghreb - Machrek*, 215, 123-140.

Lahlou A., 2011- *Analyse - Diagnostic PHASE 2 du Plan d'aménagement de la ville de Sebaa Ayoune*. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, PNUD97 p.

Programme d'Agendas 21 locaux El Hajeb, 2008. *Etat des lieux et perspectives de la Ville de Sebaa Ayoune*, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, PNUD, 78 p.

Valette, E., Chéry JP, Debolini M., Azodjilande J, François M, El Amrani M, 2013. Urbanisation en périphérie de Meknès (Maroc) et devenir des terres agricoles : l'exemple de la coopérative agraire Naïji. *Cahiers Agricultures*, 22 ; 535-43. <http://www.jle.com/e-docs/00/04/90/85/article.phtml>